

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LAC-DESPINASSY ET DE LAC-CHICOBİ 2022-2023-2024

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière des TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LAC-DESPINASSY ET DE LAC-CHICOBİ a été déposé et ledit rôle sera à son deuxième exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la MRC d'Abitibi, durant les heures d'affaires régulières, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 16 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel suit un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Abitibi
582 10^e Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1X3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ou sur le site web de la MRC Abitibi, <https://mrcabitibi.qc.ca/services/evaluation-municipale> ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement en vigueur et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Amos, ce cinquième jour de d'octobre 2022.

Christine Meunier,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière